



PARIS RECRUTE

Toute l'année et rapidement

Des assistants éducatifs petite enfance (F/H) au sein des établissements de la Ville de Paris (AEPE)

Intégré à l'équipe d'une des 406 crèches de la Ville de Paris et vous participez, aux côtés des auxiliaires de puériculture, à l'accueil et l'accompagnement des enfants.

En tant qu'assistant éducatif petite enfance (F/H), vous êtes amené à :

- **Mettre en place des activités** adaptées à l'enfant, pour l'accompagner dans son développement et son autonomie ;
- **Assurer la réalisation des soins** du quotidien (repas, sieste, préparation et nettoyage des biberons...);
- **Assurer l'accueil** des familles (transmissions...).

Vous bénéficiez de formations métier et d'un accompagnement dans votre parcours professionnel.

La rémunération brute mensuelle s'élève à 2 120€.

Vous bénéficiez de **25 jours de congés** par an et entre 24 à 27 **RTT**.

Travailler pour la Ville de Paris, c'est donner du sens à sa vie professionnelle, concilier vie personnelle et professionnelle, bénéficier de formations pour s'accomplir et de prestations pour sa famille et mieux faire face aux risques de la vie (prestations de loisirs et de vacances, prévoyance, santé).

CANDIDATEZ PAR MAIL !

- Copie de votre carte d'identité ET
- Copie de votre diplôme CAP (Petite Enfance ou Accompagnant Éducatif Petite Enfance).

Vous recevrez, très rapidement, en retour de mail, une invitation pour un entretien.

CONDITIONS D'EMPLOI

- 2 120 € par mois
- Un collectif de travail professionnel, bienveillant qui vous accompagne dans votre prise de poste
- Respect de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle
- Remboursement partiel des transports domicile-travail
- Accès aux offres proposées par l'AGOSPAP (loisirs, services, vacances...) aux agents de la Ville.

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE

DRH-Parisrecrut-Agentsdepuericulture@paris.fr





ASSISTANT·E EDUCATIF·VE PETITE ENFANCE (agent·e de la petite enfance spécialité accueil des jeunes enfants)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)	
Fonctions :	<p>Sous l'autorité du/de la responsable, l'assistant·e éducatif·ve petite enfance travaille aux côtés des auxiliaires de puériculture pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil des enfants et des parents ; - la mise en place d'activités adaptées à l'enfant ; - la réalisation des soins du quotidien : change, repas, sieste, préparation et nettoyage des biberons ; - la participation à l'entretien du matériel et des jouets ; - la surveillance médicale de l'enfant (fièvre), et l'administration des médicaments dans le respect des protocoles.
Conditions particulières :	<p>Les agents sont affectés dans un établissement d'accueil petite enfance Paris intra-muros.</p> <p>Tout personnel travaillant en crèche doit justifier des vaccinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intra-dermo réaction à la tuberculine positive datant de moins d'un an. Si le résultat est négatif, la vaccination par le B.C.G. est obligatoire, - attestation de vaccination D.T. Polio datant de moins de dix ans ; dans le cas contraire, il est recommandé une revaccination DT Polio coqueluche, - pour les femmes, séro-diagnostic de rubéole et, en cas de résultat négatif, certificat de vaccination antirubéolique, <p>Les vaccinations fortement recommandées : rougeole, varicelle, hépatites A et B, oreillons, coqueluche.</p> <p>Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et supposent le port de charges.</p>
Temps de travail :	38h30 hebdomadaires - 25 jours de congé annuels, éventuellement 2 jours de fractionnement et 31 jours de RTT
Horaire de travail :	En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h00 ou se terminer à 18h30

Rémunération:	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 118 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes) Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale
Modalités de recrutement :	Le recrutement est effectué par tests oraux après présélection des candidatures.
Pour postuler : 	<p>- Plus d'information sur www.paris.fr</p> <p>Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches :</p> <p>Accueil du Bureau du recrutement 2, rue de Lobau, 75004 PARIS Métro : Hôtel de Ville Horaires d'ouverture : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
Informations générales sur les recrutements sans concours :	Site internet : www.paris.fr/recrutement